COMMUNE d'HAVERNAS

Mairie de 80670 HAVERNAS

<u>mairie.havernas@laposte.net</u>
www.havernas.fr

₾ 昌 03.22.93.43.70



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

<u>Etaient présents</u>: M.MADANI-BUTIN – Mme BELLEGUEILLE-VOLCLAIR - M.LEGUAY-Mme CHOQUART- M.DOMET – M.LECLERCQ - Mme CARNOY

Etaient absents: M.LINE- M.PETIT

Le quorum est atteint.

Eu égard aux contraintes sanitaires actuelles, ce conseil, comme la préfecture le recommande se tenait à huis clos. Cela a été précisé sur l'avis affiché en mairie.

RPC VILLERS-BOCAGE

Au vu de la baisse du nombre d'enfants fréquentant le RPI HALLOY LES PERNOIS/ HAVERNAS, la fermeture de notre école est inéluctable à la rentrée prochaine, cette décision provient de l'Education Nationale.

À cet effet et considérant les diverses consultations ayant eu lieu avec les parents d'élèves, les enseignants, les personnels et les élus des communes voisines et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 7 voix pour, demande son rattachement à l'école de VILLERS-BOCAGE.

Cette union donnera lieu administrativement à un Rassemblement Pédagogique Concentré (RPC) et accueillera ainsi les enfants d'HAVERNAS. Cette nouvelle structure sera gérée par un syndicat intercommunal qu'il conviendra de créer à cet effet puisque la communauté de communes du territoire Nord Picardie dont fait partie la commune de VILLERS-BOCAGE n'y exerce pas la compétence scolaire.

Monsieur le Maire précise que la municipalité, les parents d'élèves et les enseignants de l'école de VILLERS-BOCAGE accueillent très favorablement ce projet.

Il souligne aussi que la participation financière de la commune au fonctionnement de cette nouvelle entité scolaire serait très inférieure à ce qu'elle est actuellement dans le cadre du SISCO qui gère le RPI.

En conséquence, le Conseil municipal :

• sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la mise en place d'un transport des élèves d'HAVERNAS vers l'école de VILLERS-BOCAGE

SENS-UNIQUE RUE VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants ont fait la demande pour un sens unique pour la rue verte.

Afin de pouvoir apporter une réponse à ses habitants, une étude de voisinage sera effectuée, afin de trouver la solution la plus adaptée.

SUIVI DES CONTRATS PEC

Monsieur le Maire informe que le contrat de Mme QUILLET (agent d'entretien) se termine en janvier 2021, et celui de M. CARLIER (agent des espaces verts) en mars 2021.

En conséquence, le Conseil Municipal souhaite effectuer un appel à candidature pour le remplacement de Mme QUILLET mais ne souhaite pas pour le moment remplacer M.CARLIER.

PLANNING DES PERMANENCES

Le secrétariat de la mairie est fermé du 21 décembre 2020 au 04 janvier 2021 inclus.

Cependant une permanence sera assurée le :

Mercredi 30 décembre 2020 de 17h00 à 18h30 par M.DOMET Eric et M.MADANI-BUTIN Jean-Luc

DEVIS ENTREPRISE COLOT

Concernant les travaux d'illuminations de l'église un devis similaire à celui de l'entreprise HELEC a été demandé. N'ayant pas toutes les informations à ce jour, ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.